

307444-2026 - Gara

Belgio – Servizi di sviluppo di software personalizzati – Procédure concurrentielle avec négociation pour le développement d'un système incluant l'enregistrement des procurations, le pointage des électeurs et le vote électronique off line avec preuve papier

OJ S 86/2026 05/05/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Servizi - Forniture

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: SPF Intérieur

E-mail: elections@rrn.fgov.be

Forma giuridica del committente: Autorità governativa centrale

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Ordine pubblico e sicurezza

1.1. Committente

Nome ufficiale: Agentschap Binnenlands Bestuur

E-mail: innenland@vlaanderen.be

Forma giuridica del committente: Autorità regionale

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

1.1. Committente

Nome ufficiale: Bruxelles Pouvoirs Locaux

E-mail: elections@sprb.brussels

Forma giuridica del committente: Autorità regionale

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

1.1. Committente

Nome ufficiale: SPW Intérieur et Action sociale

E-mail: elections@spw.wallonie.be

Forma giuridica del committente: Autorità regionale

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

1.1. Committente

Nome ufficiale: Ministère de la Communauté germanophone

E-mail: datenschutz@dgov.be

Forma giuridica del committente: Autorità regionale

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Procédure concurrentielle avec négociation pour le développement d'un système incluant l'enregistrement des procurations, le pointage des électeurs et le vote électronique off line avec preuve papier

Descrizione: Le pouvoir adjudicateur choisit la procédure concurrentielle avec négociation (Loi du 17 juin 2016, art. 38, §1er, al. 1, 1°, c.) • Nécessité de négocier Le marché visé est particulièrement complexe vu le développement d'un nouveau système de vote électronique

off line couplé de manière optionnelle à un système de pointage électronique pouvant également être utilisé pour une procédure de vote traditionnel « papier ». De plus, ce système impose des spécifications de sécurité importantes. Enfin, le développement doit également prévoir une application de gestion en ligne des votes par procurations. Recourir à une procédure ouverte, par exemple, risquerait fortement de voir la réception d'offres irrégulières ou incomparables. La procédure concurrentielle avec négociation doit permettre au pouvoir adjudicateur de mettre l'ensemble des candidats sur un pied d'égalité et de compréhension du marché afin de recevoir des BAFO's qualitatives et comparables. Il s'agit d'un marché conjoint de services (au sens de l'art. 2, 48°, de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics), organisé pour le compte du SPF Intérieur (DG Identité et Affaires citoyennes) et des entités fédérées suivantes : Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone. Plusieurs pouvoirs adjudicateurs sont impliqués dans ce marché, à savoir : l'Etat belge (SPF Intérieur), la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, les bureaux électoraux principaux mis en place lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires, provinciales, communales et de district, lors des élections directes des membres de CPAS ainsi qu'à l'occasion des consultations populaires régionales ou communales, les communes et les provinces. Le marché n'est pas divisé en plusieurs lots. Bien que le marché comporte plusieurs tranches, il n'est pas possible de scinder ce marché en plusieurs lots car les différents services et /fournitures des tranches 2 et 3 nécessitent une connaissance approfondie de la solution qui sera développée dans la tranche 1. Des prestataires différents ne pourraient donc pas acquérir des connaissances d'ensemble pour les tranches 2 et 3 sans connaître avec précision la tranche 1 et ainsi remettre des offres objectives et qualitatives. En outre, les différentes entités adjudicatrices doivent être assistées de la même manière afin d'éviter des contradictions entre les différentes réponses et ainsi assurer l'égalité dans le processus électoral. Il s'agit d'un marché mixte (A.R. 18 avril 2017, art. 2, 6°) composé des tranches suivantes : • la tranche 1 est à prix global par module ; • la tranche 2 est à bordereau de prix ; • la tranche 3 est à bordereau de prix. Conformément à l'article 57 de la loi du 17 juin 2016, le marché est un marché fractionné en tranches fermes et conditionnelles. Dans le cadre de ce marché, la tranche ferme 1 porte sur le développement d'un nouveau système incluant : o L'enregistrement préalable à une élection des procurations, o Le pointage électronique des électeurs dans un bureau de vote, o Le vote électronique off line avec preuve papier dans un bureau de vote (hardware et software) , o Le suivi des développements par un organisme agréé et l'avis de celui-ci sur la possibilité de tester, lors d'une expérimentation, les modules décrits, avis émis endéans les délais de développements qui seront mentionnés dans le cahier spécial des charges. o L'avis de l'organisme agréé ne libérera pas le soumissionnaire de ces obligations de développement des modules qui ne seraient pas prêts pour expérimentation : il devra toujours continuer les développements et le calcul des amendes pour retard – qui seront déterminées dans le cahier spécial des charges - continuera. o L'avis par un organisme agréé de la conformité de ces systèmes (hardware et software) par rapport aux dispositions du cahier spécial des charges. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 2 permet de commander des prestations relatives à l'expérimentation des modules développés dans le cadre de la tranche 1 lors d'une phase de test, en dehors d'une période électorale, à échelle raisonnable simulant une élection réelle. Seuls le ou les modules expérimentés à cette occasion seront utilisés lors des élections de mai /juin 2029 . Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service dirigeant constatant la bonne évolution du développement des modules de la tranche 1 sur base d'un avis de l'organisme agréé. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 3 permet de commander : • Des prestations de maintenance logiciel du système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Du matériel (hardware) en

rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Des services et fournitures en rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2 (par exemple entre autres, des formations pour les services ou des supports de mémoire pour les fournitures). Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service dirigeant constatant la bonne évolution de la tranche 2.

Identificativo della procedura: f67fbd2f-3d49-49cc-bc38-20f169605217

Identificativo interno: IBZ/IB-IAC/2026/ELECT-1.

Tipo di procedura: Negoziata con previa indizione di gara / competitiva con negoziazione

La procedura è accelerata: no

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Natura aggiuntiva dell'appalto: Forniture

Classificazione principale (cpv): 72230000 Servizi di sviluppo di software personalizzati

Classificazione aggiuntiva (cpv): 30230000 Apparecchiature informatiche

2.1.2. Luogo di esecuzione

Paese: Belgio

Ovunque nel paese in questione

2.1.4. Informazioni generali

Informazioni supplementari: - L'estimation, hors taxe sur la valeur ajoutée, de la tranche 1 est de : 2.628.000 euros - Conformément à l'art. 64 de la loi du 17 juin 2016, il est donné accès dès la première phase du marché aux documents du marché, en l'occurrence le guide de sélection ainsi que le cahier spécial des charges En application de l'art. 13, §3, de la loi du 17 juin 2016, le cahier spécial des charges qui peut être téléchargé sur <https://publicprocurement.be> ne contient pas la partie « C. Prescriptions techniques ». Cette partie C. peut avoir un caractère sensible car elle touche à des intérêts essentiels pour la correcte organisation des élections, sa probité et l'absence de malversation/manipulation lors de celles-ci. De ce fait et dans un souci de confidentialité, le pouvoir adjudicateur a décidé de ne donner accès électroniquement à cette partie C. qu'aux candidats potentiels qui en feront la demande et moyennant la signature et la remise d'un "accord de non-divulgaration" disponible en annexe. Les candidats potentiels souhaitant disposer de la partie C. du cahier spécial des charges sont priés d'en faire la demande exclusivement par l'intermédiaire de l'adresse électronique suivante : elections@rrn.fgov.be , en fournissant les informations suivantes : - Nom de l'entité juridique souhaitant participer au marché - Nom, prénom et numéro de registre national (si applicable) de la (des) personne(s) qui représente cette entité juridique. - L'accord de non-divulgaration complétée et signée. L'objet du mail doit être complété comme suit : IBZ/IB-IAC /2026/ELECT-1 – Demande de la partie C. du cahier spécial des charges. Remarque : toute violation de la NDA (non-disclosure agreement) entraîne l'exclusion immédiate du marché et donnera lieu à des poursuites judiciaires.

Base giuridica:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Descrizione: Le pouvoir adjudicateur choisit la procédure concurrentielle avec négociation (Loi du 17 juin 2016, art. 38, §1er, al. 1, 1°, c.) • Nécessité de négocier Le marché visé est particulièrement complexe vu le développement d'un nouveau système de vote électronique off line couplé de manière optionnelle à un système de pointage électronique pouvant également être utilisé pour une procédure de vote traditionnel « papier ». De plus, ce système impose des spécifications de sécurité importantes. Enfin, le développement doit également prévoir une application de gestion en ligne des votes par procurations. Recourir à une procédure ouverte, par exemple, risquerait fortement de voir la réception d'offres irrégulières ou incomparables. La procédure concurrentielle avec négociation doit permettre au pouvoir adjudicateur de mettre l'ensemble des candidats sur un pied d'égalité et de compréhension du marché afin de recevoir des BAFO's qualitatives et comparables. Il s'agit d'un marché conjoint de services (au sens de l'art. 2, 48°, de la loi du 17 juin 2016 sur les marchés publics), organisé pour le compte du SPF Intérieur (DG Identité et Affaires citoyennes) et des entités fédérées suivantes : Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone. Plusieurs pouvoirs adjudicateurs sont impliqués dans ce marché, à savoir : l'Etat belge (SPF Intérieur), la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, les bureaux électoraux principaux mis en place lors des élections européennes, fédérales, régionales et communautaires, provinciales, communales et de district, lors des élections directes des membres de CPAS ainsi qu'à l'occasion des consultations populaires régionales ou communales, les communes et les provinces. Le marché n'est pas divisé en plusieurs lots. Bien que le marché comporte plusieurs tranches, il n'est pas possible de scinder ce marché en plusieurs lots car les différents services et /fournitures des tranches 2 et 3 nécessitent une connaissance approfondie de la solution qui sera développée dans la tranche 1. Des prestataires différents ne pourraient donc pas acquérir des connaissances d'ensemble pour les tranches 2 et 3 sans connaître avec précision la tranche 1 et ainsi remettre des offres objectives et qualitatives. En outre, les différentes entités adjudicatrices doivent être assistées de la même manière afin d'éviter des contradictions entre les différentes réponses et ainsi assurer l'égalité dans le processus électoral. Il s'agit d'un marché mixte (A.R. 18 avril 2017, art. 2, 6°) composé des tranches suivantes : • la tranche 1 est à prix global par module ; • la tranche 2 est à bordereau de prix ; • la tranche 3 est à bordereau de prix. Conformément à l'article 57 de la loi du 17 juin 2016, le marché est un marché fractionné en tranches fermes et conditionnelles. Dans le cadre de ce marché, la tranche ferme 1 porte sur le développement d'un nouveau système incluant : o L'enregistrement préalable à une élection des procurations, o Le pointage électronique des électeurs dans un bureau de vote, o Le vote électronique off line avec preuve papier dans un bureau de vote (hardware et software) , o Le suivi des développements par un organisme agréé et l'avis de celui-ci sur la possibilité de tester, lors d'une expérimentation, les modules décrits, avis émis endéans les délais de développements qui seront mentionnés dans le cahier spécial des charges. o L'avis de l'organisme agréé ne libérera pas le soumissionnaire de ces obligations de développement des modules qui ne seraient pas prêts pour expérimentation : il devra toujours continuer les développements et le calcul des amendes pour retard – qui seront déterminées dans le cahier spécial des charges - continuera. o L'avis par un organisme agréé de la conformité de ces systèmes (hardware et software) par rapport aux dispositions du cahier spécial des charges. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 2 permet de commander des prestations relatives à l'expérimentation des modules développés dans le cadre de la tranche 1 lors d'une phase de test, en dehors d'une période électorale, à échelle raisonnable simulant une élection réelle. Seuls le ou les modules expérimentés à cette occasion seront utilisés lors des élections de mai /juin 2029 . Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service

dirigeant constatant la bonne évolution du développement des modules de la tranche 1 sur base d'un avis de l'organisme agréé. Dans le cadre de ce marché, la tranche conditionnelle 3 permet de commander : • Des prestations de maintenance logiciel du système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Du matériel (hardware) en rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2, • Des services et fournitures en rapport avec le système développé dans le cadre de la tranche 1 et expérimenté dans la tranche 2 (par exemple entre autres, des formations pour les services ou des supports de mémoire pour les fournitures). Cette tranche sera notifiée au soumissionnaire choisi après décision du service dirigeant constatant la bonne évolution de la tranche 2.

Identificativo interno: 1

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 72230000 Servizi di sviluppo di software personalizzati

5.1.2. Luogo di esecuzione

Paese: Belgio

Ovunque nel paese in questione

5.1.3. Durata stimata

Durata: 15 Anni

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): sì

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

Informazioni sulla seconda fase di una procedura in due fasi:

La procedura si svolge in diverse fasi. In ogni fase possono essere eliminati alcuni partecipanti

Il committente si riserva il diritto di aggiudicare l'appalto in base alle offerte iniziali senza ulteriore negoziazione

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Criterio:

Tipo: Prezzo

Descrizione: Le prix proposé pour les différentes tranches

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 50

Criterio:

Tipo: Qualità

Descrizione: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies pour la tranche 1

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 23

Criterio:

Tipo: Qualità

Descrizione: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies pour la tranche 2

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 2

Criterio:

Tipo: Qualità

Descrizione: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies pour la tranche 3

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 15

Criterio:

Tipo: Qualità

Descrizione: La qualité technique et fonctionnelle des prestations fournies en matière d'exigences transversales

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 10

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/3d1ac6de-566d-4760-b7b4-09f3b3c32020/documents>

Canale di comunicazione ad hoc:

URL: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/3d1ac6de-566d-4760-b7b4-09f3b3c32020/forum>

5.1.12. Condizioni di appalto**Modalità di presentazione:**

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/3d1ac6de-566d-4760-b7b4-09f3b3c32020/general>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese, neerlandese

Catalogo elettronico: Consentita

Obbligo di firma elettronica qualificata o sigillo elettronico qualificato [come definiti dal regolamento (UE) n. 910/2014]

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 04/06/2026 15:50:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Fatturazione elettronica: Obbligatoria

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: sì

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: sì

5.1.15. Tecniche**Accordo quadro:**

Nessun accordo quadro

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Conseil d'Etat

Informazioni sui termini per il riesame: Vous pouvez, si vous le jugez nécessaire, présenter auprès du Conseil d'Etat deux types de recours: - un recours en suspension dans un délai de 15 jours à dater du jour suivant la notification de la décision - et/ou un recours en annulation dans le délai de 60 jours suivant la notification de la décision.

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: SPF Intérieur

Numero di registrazione: 0308356862_4604

Servizio: Direction générale Identité et Affaires Citoyennes

Indirizzo postale: Rue des Colonies 11

Località: Bruxelles

Codice postale: 1000

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: elections@rrn.fgov.be

Telefono: +32 2 488 21 89

Indirizzo internet: <https://www.ibz.rrn.fgov.be>

Profilo del committente: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=4604&includeOrganisationChildren=true>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: SPF Stratégie et Appui

Numero di registrazione: BE001

Indirizzo postale: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1

Località: Bruxelles

Codice postale: 1000

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: revise@publicprocurement.be

Telefono: +32 2 740 80 00

Indirizzo internet: <https://bosa.belgium.be>

Ruoli di questa organizzazione:

TED eSender

8.1. ORG-0003

Nome ufficiale: Conseil d'Etat

Numero di registrazione: 0308.356.862

Località: Etterbeek

Codice postale: 1040

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

8.1. ORG-0004

Nome ufficiale: Agentschap Binnenlands Bestuur

Numero di registrazione: 0316.380.841

Località: Bruxelles

Codice postale: 1000

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: binnenland@vlaanderen.be

Telefono: +32 25534021

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

8.1. ORG-0005

Nome ufficiale: Bruxelles Pouvoirs Locaux

Numero di registrazione: 0316.381.039

Località: Service Public Régional de Bruxelles / Gewestelijke Overheidsdienst Brussel

Codice postale: 1035

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: elections@sprb.brussels

Telefono: +32 22042161

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

8.1. ORG-0006

Nome ufficiale: SPW Intérieur et Action sociale

Numero di registrazione: 0316.381.138

Località: Namur

Codice postale: 5100

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Namur (BE352)

Paese: Belgio

E-mail: elections@spw.wallonie.be

Telefono: +32 81327300

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

8.1. ORG-0007

Nome ufficiale: Ministère de la Communauté germanophone

Numero di registrazione: 0332.582.613

Località: Eupen

Codice postale: 4700

Suddivisione del paese (NUTS): Bezirk Verviers — Deutschsprachige Gemeinschaft (BE336)

Paese: Belgio

E-mail: datenschutz@dgov.be

Telefono: +32 87596300

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: 3e4db8af-261f-4558-8f00-95083d9b8c4e - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Sottotipo di avviso: 16

Data di trasmissione dell'avviso: 30/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Data di trasmissione da parte dell'eSender dell'avviso o bando: 30/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese, neerlandese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 307444-2026

Numero dell'edizione della GU S: 86/2026

Data di pubblicazione: 05/05/2026